

REOUVERTURE PROGRESSIVE DES BIBLIOTHEQUES

revendications & préconisations

*En l'état actuel du risque pandémique non maîtrisé, la **Fédération SUD Collectivités Territoriales** exige le maintien de la fermeture aux publics des bibliothèques et médiathèques en France.*

La reprise du travail dans ces établissements ne peut se faire que de façon très progressive, sans ouverture aux publics, et avec toutes les garanties de sécurité sanitaire et d'équipements de protection pour les personnels.

Face à la méconnaissance des réalités du terrain et à l'aveuglement de certain.e.s dirigeant.e.s, elle rappelle :

- aux employeurs, l'obligation générale de maintien de la santé et de la sécurité en matière de protection de ses salarié.e.s (art. L 4121-1 du Code du Travail) ;
- qu'aucune méthode ne permet aujourd'hui d'assurer totalement la sécurité sanitaire des agent.e.s et des publics ;
- que les agent.e.s sont le mieux à même de connaître leur travail et son organisation.

C'est pourquoi, pour la remise en service partielle des bibliothèques, SUD CT revendique :

- aucune reprise de travail sans que les mesures de sécurité sanitaire soient mises en place, telles que des tests systématiques et répétés ;
- la mise à disposition de gants, de masques, de gel hydroalcoolique, de produits nettoyants pour les ouvrages, documents et matériels... en quantité suffisante ;
- aucune réouverture des bâtiments au public dans l'immédiat, mais à défaut, la mise en place d'autres services permettant l'accès aux collections, sans contact direct avec les usager.e.s ;
- des projets de réouverture conçus en concertation avec les équipes concernées et leurs représentant.e.s ;
- et par conséquent la mobilisation des instances représentatives du personnel, tels les CHSCT et CT, pour l'élaboration et le suivi des Plans de Reprise d'Activité ;
- les aménagements nécessaires à la mise en place des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale ;
- la garantie de la sécurité sanitaire des agent.e.s dans le traitement de la chaîne du Livre et leur activité quotidienne ;
- des plannings de rotation des agent.e.s pouvant être présent.e.s, afin de tenir compte de l'augmentation de la fatigue liée au surcroît de vigilance ;
- faute de mieux, de privilégier le travail à distance avec le matériel adéquat ou de maintenir les agent.e.s en ASA (Autorisation Spéciales d'Absences) en cas de fragilité ou de garde d'enfants ;
- une reprise progressive qui ne doit impliquer que le nombre d'agent.e.s strictement nécessaire au fonctionnement des services proposés ;
- aucune augmentation des horaires de travail des personnels, ni aucun élargissement des horaires d'accès à la bibliothèque ;
- des aménagements qui permettent aux agent.e.s de se rendre sur leur lieu de travail dans les conditions de sécurité nécessaires ;
- des droits identiques, que ce soit en matière de protection de la santé ou de rémunération, pour tou.te.s les agent.e.s mobilisé.e.s, titulaires, contractuel.le.s ou vacataires ;
- une vigilance particulière des collectivités sur les conditions de travail des intervenant.e.s extérieur.e.s, en conformité avec la situation actuelle.

Sans la mise en place de ces conditions de protection pour leur santé, la Fédération SUD CT rappelle aux agent.e.s qu'elles et ils peuvent exercer leur droit de retrait.